

TARIF DES HONORAIRES

A.C.S IMMOBILIERS

- **HONORAIRES TRANSACTION**

4,00 % TTC du montant de la transaction > à 300.001 €

4,50 % TTC du montant de la transaction 200. 001 € ≤ à 300.000 €

5, 00 % TTC du montant de la transaction < à 200.000 €

Avec un minimum de 9.000 € TTC

- **HONORAIRES LOCATION (vide et meublé)**

A la charge du locataire :

Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction du bail : 12 € / m²

Honoraires de rédaction de l'état des lieux : 3 € / m²

A la charge du bailleur :

Honoraires de transaction : 15 € / m²